

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Hanne, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 23 février 2016 (affaire R 1982/2015-1), concernant une demande d'enregistrement du signe figuratif ZUM wohl comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Biogena Naturprodukte GmbH & Co. KG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 243 du 4.7.2016.

Arrêt du Tribunal du 21 juin 2017 — Kneidinger/EUIPO — Topseat International (abattant de toilette)

(Affaire T-286/16) ⁽¹⁾

[«Dessin ou modèle communautaire — Procédure de nullité — Dessin ou modèle communautaire enregistré représentant un abattant de toilettes — Dessin ou modèle communautaire antérieur — Motif de nullité — Caractère individuel — Article 6 du règlement (CE) n° 6/2002»]

(2017/C 256/28)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Ernst Kneidinger (Wilhering, Autriche) (représentant: M. Grötschl, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Hanne, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Topseat International (Plano, Texas, États-Unis) (représentants: C. Eckhartt, A. von Mühlendahl, et P. Böhner, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la troisième chambre de recours de l'EUIPO du 5 avril 2016 (affaire R 1030/2015-3), relative à une procédure de nullité entre Topseat International et M. Kneidinger.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M. Ernst Kneidinger est condamné aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 260 du 18.7.2016.